





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-182**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1236104-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES "PITCHS D'AIX"

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Michaël ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES "PITCHS D'AIX"- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de réhabilitation du quartier du Faubourg à l'ouest du centre-ville (Cours Sextius, rue Van Loo...), la Ville d'Aix-en-Provence lance les « Pitches d'Aix » pour favoriser l'émergence de projets innovants, soutenir les jeunes entrepreneurs ou les actifs en reconversion, dont l'initiative est souvent freinée par la cherté des loyers des emplacements du centre-ville marchand.

L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de leurs projets en les mettant en relation avec des propriétaires de pieds d'immeuble de ce quartier, dont nombreux sont vacants à ce jour et où les loyers restent encore abordables pour des indépendants, artisans ou artistes.

Il s'agit également de présenter des banquiers, assureurs et autres intervenants disposés à aider ces porteurs de projets dans ce quartier en pleine évolution.

Pour cela, la Ville a lancé un appel à candidature via le site www.pitches.org du 16 février au 15 mai 2023 et a largement diffusé cette information sur divers supports publicitaires (réseaux sociaux, site de la Ville, panneaux publicitaires, etc...).

Le choix des lauréats sera effectué par un jury de professionnels, représentant différentes institutions et la société civile, composé comme suit :

- XXXXX de la Ville d'Aix-en-Provence,
- XXXXX de la Ville d'Aix-en-Provence,
- Président ou Directeur d'Initiative Pays d'Aix (IPA),

- Directeur du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD),
- Directeur du Centre d'Affaires du Crédit Agricole Alpes Provence,
- XXXXX de la Mission Locale du Pays d'Aix,
- Directeur de la Caisse d'Épargne (CEPAC),
- Directeur régional du Crédit Mutuel,
- Directeur BNP Paribas,
- XXXXX de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille-Provence (CCIAMP),
- XXXXX de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR),

Les lauréats recevront de la part de la Ville un trophée conçu par l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) offrant ainsi une caution à leur projet qui pourra leur être utile pour l'obtention de leur prêt ou pour rassurer un propriétaire de murs. Un chèque leur sera également remis par les banques partenaires.

Ainsi, pour pouvoir justifier la remise de chèques et la promotion de cette opération par les partenaires associés, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes des conventions ci-annexées ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame le Conseiller Municipal délégué aux Commerces et aux animations commerciales à signer les conventions susvisées avec les partenaires des « Pitches d'Aix ».

Présents et représentés : 53
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 13
Suffrages Exprimés : 40
Pour : 40
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

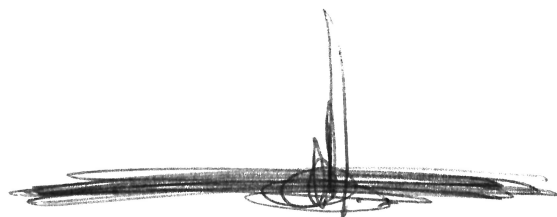
N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Joëlle CANUET
Sylvain DIJON Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-
Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00